



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/INS/14

Section institutionnelle

INS

Date: 19 mars 2013

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Neuvième Réunion régionale européenne (Oslo, 8-11 avril 2013)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

1. Le Directeur général propose d'inviter la Confédération internationale des agences privées pour l'emploi (CIETT) à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrice, outre celles dont l'invitation a déjà été approuvée par le Conseil d'administration à sa 315^e session (juin 2012) ¹.
2. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter la Confédération internationale des agences privées pour l'emploi (CIETT) à se faire représenter à la Conférence en qualité d'observatrice.*

102^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 5-20 juin 2013)

Invitation d'organisations intergouvernementales

3. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la Conférence internationale du Travail, le bureau du Conseil

¹ Document GB.315/INS/8.

d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales et les institutions suivantes à se faire représenter à la Conférence en qualité d'observatrices:

- Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC);
- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN);
- Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC);
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);
- Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (ACLAE);
- Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT);
- Secrétariat du Commonwealth;
- Banque interaméricaine de développement (BID);
- Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS);
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- Système économique latino-américain (SELA);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- Conseil nordique;
- Conseil nordique des ministres;
- Organisation de la coopération islamique (OCI);
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS);
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA);
- Organisation mondiale du commerce (OMC).

**Réunion d'experts chargée d'adopter
des directives sur la promotion du travail
décent pour le personnel de l'éducation
de la petite enfance**
(Genève, 12-15 novembre 2013)

Invitation d'organisations intergouvernementales

4. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation

automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter la Banque mondiale à se faire représenter à la Conférence en qualité d'observatrice.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

5. Le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Association Montessori internationale;
 - Internationale de l'éducation;
 - Campagne mondiale pour l'éducation;
 - Partenariat mondial pour l'éducation;
 - Réseau international pour l'éducation dans les situations d'urgence;
 - Equipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'EPT²;
 - VSO³ International;
 - Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE);
 - Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP).
6. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations non gouvernementales mentionnées ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*

Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique (Genève, 26-28 novembre 2013)

Invitation d'organisations intergouvernementales

7. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique au Forum de dialogue mondial, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:
- Commission européenne (Entreprises et industrie);
 - Organisation internationale de normalisation (ISO);

² L'Education pour tous.

³ Voluntary Service Overseas (Service d'assistance technique en coopération).

- Fonds monétaire international (FMI);
- Initiative relative au Pacte mondial.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

8. Le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales ci-après à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices:

- CSR ⁴ Europe;
- Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC);
- Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI);
- IndustriALL Global Union;
- Comité international des relations professionnelles des employeurs de l'industrie chimique (LRC);
- Conseil international des associations de producteurs chimiques (ICCA);
- Social Accountability International (SAI).

9. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations non gouvernementales mentionnées ci-dessus à se faire représenter au Forum de dialogue mondial en qualité d'observatrices.*

⁴ Responsabilité sociale des entreprises.